CENTRE THÉRAPEUTIQUE
ENFANT - ADOLESCENT

HÔPITAL DE JOUR
NOV'ADO

4 Rue Louis Garnier – 25 000 BESANCON
Tel : 03 81 60 58 29
Mail : ctea.garnier@ch-novillars.fr

CENTRE HOSPITALIER de Novillars

LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

Éditorial ***3***

Présentation ***4***

L'accueil ***5***

Le parcours de soins ***5***

Les soins somatiques / urgences.... **6**

Les liens avec les partenaires ***7***

Les formalités administratives ***8***

La communication..... **9**

Le cadre réglementaire ***10***

Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé ***11***

Questionnaire de satisfaction ***13***

Accès ***14***

ÉDITORIAL

Bienvenue à Nov'Ado

Bienvenue à Nov'Ado.

Cet hôpital de jour va devenir un lieu de référence pour accompagner votre adolescent, dans les difficultés qui peuvent jalonner son parcours de vie.

Le suivi de votre enfant se fera dans un cadre pluridisciplinaire associant la dimension médicale, psychologique, rééducatrice, scolaire et sociale.

L'équipe de soin de « Nov'Ado » est une équipe sur laquelle vous pouvez compter.

Dr Camille CHEVAL
Cheffe du pôle
Enfant Adolescent

Présentation de l'hôpital de jour

Le Pôle de l'Enfant et de l'Adolescent du Centre Hospitalier de Novillars dispose de **5 hôpitaux de jour** appartenant au service public :

« Le Centre Thérapeutique de l'enfant et de l'adolescent »
Hôpital De Jour « Les Cèdres » et « NOV'ADO »
Espace Garnier, 4 rue Louis Garnier - 25000 Besançon

« Le CATIJ »
13 Rue des Jardins - 25000 Besançon

« Passer'Ailes »
17 Rue de Morteau - 25300 Pontarlier

Accueil de Jour Parents-Bébé
8A Rue Jacquard - 25000 Besançon

Nov'Ado est un hôpital de jour destiné aux adolescents de 12 à 18 ans souffrant de troubles psychopathologiques tels que :

- Pathologies émergentes à l'adolescence à potentiel évolutif (trouble psychotique, trouble de la personnalité, trouble de l'humeur…)
- Troubles du comportement alimentaire
- Troubles de l'attachement
- Troubles anxieux sévères
- Troubles des conduites et/ou émotionnels sévères…

Les difficultés qu'ils rencontrent entravent leurs capacités d'adaptation et d'investissement de la vie scolaire et/ou sociale, ainsi que les processus d'autonomisation propre à cette période de la vie.

Les principales missions de l'hôpital de jour visent à :

- **Répondre à la demande de soins** émanant des familles et/ou des institutions,
- **Accueillir et soutenir** l'adolescent et sa famille,
- **Proposer un accompagnement et des soins adaptés** aux besoins individuels de chacun,
- **Travailler au parcours de soin** de l'adolescent

L'Hôpital de Jour Nov'Ado a bénéficié du soutien de la Fondation des Hôpitaux de France pour l'aménagement des espaces de soins intérieurs et extérieurs.

L'accueil

Avant toute admission, vous et votre enfant serez reçus en consultation par un médecin et un soignant référent pour faire connaissance, évaluer les besoins en soin et vous présenter l'hôpital de jour.

Plusieurs temps d'observation seront proposés à l'adolescent pour qu'il découvre les lieux, l'équipe et le travail proposé dans notre unité.

A l'issue de ce processus de préadmission, le projet de soin individuel élaboré par l'équipe vous sera présenté. L'admission est actée en concertation avec votre ado et vous.

Un temps de rencontre et d'échange avec la cadre de santé sera également programmé. Les documents administratifs nécessaires à l'admission de votre enfant à l'Hôpital de Jour vous seront remis à ce moment-là.

Le parcours de soin

L'HDJ Nov'Ado propose des soins soutenus pour lesquels vous et votre ado êtes engagés :

Pour votre adolescent et selon son projet de soin :

- Des groupes thérapeutiques avec différentes médiations d'expression ou de création (jeux, arts plastique, expression corporelle, sport, groupe de parole…)
- Des repas thérapeutiques
- Un accompagnement psychologique individuel
- Des temps individuels soignants
- Une prise en charge en psychomotricité
- Des entretiens / consultations médicales

Pour vous :

- Des entretiens familiaux
- Des entretiens père-mère-enfant
- Des entretiens parentaux

La durée de suivi n'est pas fixée et le rythme de venue de votre enfant s'ajustera à son évolution. Un planning sera élaboré pour toute la durée de l'année scolaire.

Votre enfant pourra être accueilli une ou plusieurs demi-journées par semaine du **lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30.**

L'hôpital de jour Nov'Ado est fermé pendant certaines périodes des vacances scolaires, un calendrier des fermetures vous sera transmis en début d'année.

UNE EQUIPE INTERDISCIPLINAIRE A VOTRE ECOUTE

NOV'ADO

Pédopsychiatres des Hôpitaux
Psychologues
Infirmiers
Educateurs spécialisés
Psychomotricienne
Enseignante spécialisée
Agents des services hospitaliers
Secrétaire
Assistante sociale
Cadre de santé

Les soins somatiques

Avant l'admission de votre enfant, une fiche de liaison devra être remplie par son médecin traitant.
A son admission et tout au long de son suivi, une surveillance staturo-pondérale sera réalisée et pourra être reporté dans le carnet de santé.
Le carnet de santé nous permettra aussi de vérifier que les vaccinations sont bien à jour.

Les urgences

Nous disposons de différents matériels pour faire face aux urgences et des personnes habilitées à les mettre en œuvre.

A domicile en cas d'urgence, composez le 15. N'hésitez pas à dire que votre enfant est suivi à l'hôpital de jour.

Les liens avec les professionnels

Pendant la prise en soin :

Nous travaillons en relation avec les différents services et professionnels avec lesquels vous avez été ou vous êtes encore en relation : Education Nationale, professionnels libéraux (orthophonistes, médecins généralistes…), services médico-sociaux, services sociaux, services hospitaliers, services éducatifs, MDPH…
Ces liens se font toujours avec votre accord dans le respect du secret professionnel. Ils favorisent la cohérence de l'accompagnement de votre enfant.

A l'issue de la prise en soin

A l'issue du suivi de votre adolescent un relai peut être proposé vers d'autres structures sanitaires ou médico-sociales, relevant du secteur de l'adolescence ou du secteur adulte.

Les formalités administratives

Lors de l'admission de votre adolescent à Nov'Ado, un dossier administratif sera ouvert.

Pour nous assurer de la bonne identité de votre enfant, nous aurons besoin de documents tels que : carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille, extrait d'acte de naissance et/ou les pièces d'identité du représentant légal.

Pour la prise en charge du financement du séjour de votre enfant, nous aurons besoin de votre carte vitale et de votre attestation de sécurité sociale, mutuelle, CMU ou AME.
Il vous sera également demandé de renseigner une fiche administrative et d'autorisation de soins.

Afin de mettre à jour le dossier de votre enfant, nous vous demandons de nous communiquer tous changements administratifs ou numéros de téléphone, au cours de la prise en charge.

Dans certains cas, les transports pourront être assurés par une société de taxi conventionné de votre choix après accord de la Sécurité Sociale et entente préalable si les trajets sont supérieurs à 50 km.

La communication

Les courriels et courriers postaux peuvent être utilisés par les parents et les professionnels pour transmettre différentes informations : fermetures programmées ou exceptionnelles de l'hôpital de jour, évènement particulier, infos scolaires que vous souhaitez nous communiquer, les absences programmées de votre enfant...

Il vous est également possible de nous contacter par téléphone.

Si un imprévu empêche la venue de votre enfant à Hôpital de Jour, vous devez nous prévenir et contacter le chauffeur de taxi pour annuler les frais de déplacement qui sinon vous seront facturés

Au cours de l'année, si votre enfant doit suivre un traitement prescrit par un médecin extérieur à l'hôpital de jour pourriez-vous nous transmettre une photocopie de l'ordonnance.

Le cadre règlementaire

Secret professionnel

Tous les membres de l'équipe et les stagiaires sont tenus au secret professionnel. Nous vous demandons également la plus grande discrétion par rapport aux autres personnes que vous pourrez rencontrer à l'hôpital de jour.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est à votre disposition. Vous pouvez en prendre connaissance sur demande, auprès du cadre de santé et/ou de la secrétaire.

Dossier patient

L'hôpital de Jour répond à la loi du 04 mars 2002.

Un dossier de soin informatisé et confidentiel est ouvert au nom de votre enfant. Seuls les professionnels du Centre Hospitalier de Novillars, en lien direct avec la prise en charge de votre enfant peuvent y avoir accès. La communication de documents ou de données à d'autres professionnels, si besoin, s'effectue avec votre accord et selon les lois et règlementations en vigueur.

Titulaire de l'autorité parentale, vous pouvez disposer d'un droit d'accès à son dossier en adressant par écrit une demande au Directeur de l'Etablissement.

L'HDJ Nov'Ado inscrit dans ses valeurs de soins la Charte Européenne de l'Enfant Hospitalisé que vous pouvez retrouver ci-après.

Charte européenne de l'enfant hospitalisé

« Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants »

L'UNESCO

*Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés**

1 - L'admission à l'hôpital

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2 - Etre entouré pendant le séjour

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3 - Impliquer les parents dans le processus de soins

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4 - Etre informé sur la maladie et les soins

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

5 - Soulager la douleur

Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins.
On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

6 - Des activités de loisir en fonction de l'âge

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7 - Un environnement hospitalier adapté

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8 - Formation spécifique du personnel soignant

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9 - Assurer la continuité des soins

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.

10 - Respect de l'intimité de l'enfant

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

**Charte rédigée à Leiden (Pays-Bas) en 1988 lors de la première conférence européenne des associations « Enfants à l'Hôpital »*

Questionnaire de satisfaction et réclamations

A l'issue du suivi de votre enfant ou pendant son séjour, nous aurons besoin de recueillir votre avis sur différents aspects de la prise en charge de votre enfant.

Pour ce faire nous vous proposerons de remplir un questionnaire de satisfaction que vous pourrez déposer dans la boîte aux lettres de notre structure. Ce questionnaire est confidentiel et anonyme.

En cas de mécontentement concernant le suivi de votre enfant, vous pouvez en parler au médecin responsable ou au cadre de santé.

Toutefois, vous pouvez également faire part de vos observations écrites et motivées au Directeur de l'Etablissement :

Monsieur le directeur
Centre hospitalier de Novillars
4 rue du Docteur Charcot
25220 NOVILLARS

Vous pouvez aussi vous adresser aux représentants des usagers du CHN, ils sont à votre écoute et peuvent vous aider :

Plan d'accès
« NOV'ADO »

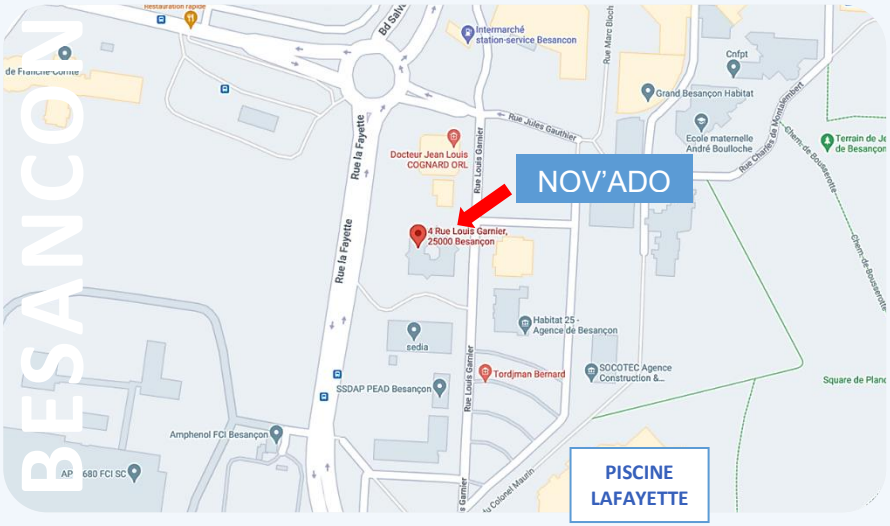

Centre Thérapeutique Enfant - Adolescent

4 Rue Louis Garnier
25000 BESANCON

Tel : 03 81 60 58 44
Mail : ctea.garnier@ch-novillars.fr

Nous espérons que ce livret répondra à vos questions.
N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Pour plus d'informations, rendez sur :

www.ch-novillars.fr

CENTRE HOSPITALIER
de Novillars